

# Enjeux prévention

## // Dépollution du littoral

### “Nettoyer sans mettre en danger”

Confrontée à une pollution pétrolière de son littoral, une collectivité peut faire appel à certains de ses agents pour nettoyer les côtes souillées.

Quelle que soit l'ampleur de la tâche, cette activité de nettoyage est génératrice de risques pour les personnels. Appliquer quelques règles simples d'organisation du travail et de prévention des maladies et accidents leur permet de travailler dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

### En cas de pollution par des produits hydrocarbures, quels rôles peuvent être amenés à jouer le Maire et la collectivité ?

En cas de pollution faible ou de moyenne ampleur, le maire, en tant que directeur des secours, est chargé d'organiser le ramassage des produits polluants avec, entre autres, les moyens communaux ou intercommunaux.

Pour limiter les risques encourus par les intervenants, il lui faut rassembler les données sur les circonstances de l'accident, la nature du polluant, les quantités en cause, les conditions météo-océaniques et la situation sur site. Il pourra se faire aider en la matière en faisant appel à des organismes experts ; par exemple, le CEDRE pour évaluer les prévisions d'évolution (*polluant et météo*) afin d'adapter la stratégie de lutte.

Dès lors que les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes ou si les moyens d'action sont insuffisants, il reviendra à l'Autorité Territoriale de différer ou suspendre l'intervention, dans l'attente de renforts ou de conditions plus favorables, voire de l'annuler.

### Quels sont les dangers menaçant les agents territoriaux exerçant une activité de nettoyage du littoral ?

Sur un chantier, les principaux risques menaçant les intervenants sont :

- les chutes de personne, avec ou sans dénivelé,
- les chutes d'objets,
- les troubles musculo-squelettiques liés à la manutention de charges lourdes<sup>4</sup>,
- les brûlures et troubles auditifs pouvant être causés par des moteurs thermiques,
- les blessures par choc ou coupure,
- les accidents liés à l'utilisation d'amarres et de cordages,
- les poussières,
- l'intoxication par le polluant, particulièrement dans le cas de chantier en atmosphère confinée.

### Comment prévenir les risques d'accidents ?

Les solutions de prévention des risques sont d'application soit collective, soit individuelle. Au plan collectif, un responsable clairement identifié doit être désigné. Ce chef de chantier aura pour missions de faire respecter les consignes de chantier, d'organiser la sécurité et le travail des équipes et de s'assurer de la bonne utilisation du matériel. Il pourra se faire utilement aider par l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles de sécurité (ACMO) en matière de prévention des accidents et maladies.

Il lui revient en outre de fixer les conditions d'accès et de circulation sur le chantier, c'est-à-dire :

- définir les accès des engins et les itinéraires de circulation,
- canaliser la circulation des engins<sup>5</sup> et des piétons.

Le travail des équipes devra être organisé en prenant en compte les marées et le marnage pour les interventions sur site d'accès terrestre difficile. Dans les zones dangereuses, on privilégiera le travail en binôme, avec surveillance mutuelle. En règle générale, les interventions isolées d'agents sont à proscrire.

En termes de gestion du personnel, une relève des intervenants sur le terrain doit être prévue et la logistique parfaitement assurée (équipements de protection, nettoyage, sanitaires, nourriture, boissons, infirmerie), pour maintenir l'efficacité des équipes et limiter les risques d'accidents corporels. Une identification précise des postes ou des trousseaux de secours concourent à cette sécurisation.

Le matériel sorti et utilisé sur le chantier doit être nettoyé puis rangé de façon à redevenir rapidement opérationnel. Des contrôles et des opérations de maintenance doivent être régulièrement effectués pour assurer la fiabilité du matériel et la sécurité des intervenants.

Dans le cas du ramassage manuel de polluant, il conviendra de s'assurer de la portance du sol et de veiller à limiter la charge des récipients de récolte, notamment si le site est d'accès difficile.

### 1 Les populations ne pouvant intervenir sur les chantiers de dépollution

Dans une note d'information sanitaire<sup>1</sup>, le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable juge contre-indiquée la participation aux actions de dépollution et au nettoyage des oiseaux mazoutés :

- des jeunes de moins de 18 ans,
- des femmes enceintes,
- des personnes présentant les antécédents médicaux suivants :
  - maladie chronique de la peau,
  - maladie respiratoire chronique,
  - lombalgie chronique,
  - maladie cardio-vasculaire,
  - maladie neurologique ou psychiatrique,
  - troubles liés à l'intolérance à certaines odeurs (*vertiges, malaises, perturbation du sommeil, troubles gastriques, maux de tête*).

En outre, le CEDRE<sup>2</sup> déconseille ces activités aux personnes d'âge avancé ou souffrant d'hépatopathies ou de néphropathie<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Source : [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

<sup>2</sup> CEDRE : Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions

<sup>3</sup> Source : [www.le-cedre.fr](http://www.le-cedre.fr) ; commentaires du Dr Alain BAERT

Concernant les équipements de protection individuelle, il faudra fournir aux agents des tenues de travail adaptées, comportant notamment :

- un ciré classique de type EPI CE de catégorie 1, en matériau synthétique,
- une combinaison étanche à usage unique, à capuche, de type 3 ou 4, normalement revêtue sur le ciré,
- des bottes, antidérapantes, à semelle et coque de protection, résistantes aux hydrocarbures (*des bottes simples, à gros crampons, peuvent cependant suffire*),
- des gants résistants aux hydrocarbures et à manchettes longues qui peuvent être doublés de sous-gants en coton,
- un casque de chantier.

De plus, en fonction du travail à effectuer, il sera prudent de leur attribuer :

- un masque de protection respiratoire, filtrant les aérosols (*ne pas utiliser de masque à poussière de type FFP1*), et des lunettes ou un écran facial, en cas d'emploi de nettoyeurs eau chaude à haute pression ou d'activité dans des lieux confinés,
- un demi-masque équipé d'un filtre anti-gaz et vapeurs organiques type A de classe 1, protégeant des odeurs d'hydrocarbures,
- des bouchons ou un casque anti-bruit.

Tous ces équipements doivent être conformes aux normes européennes et porter la marque "CE". Ils doivent être remplacés ou contrôlés en fin de poste, en cas de déchirures sur les vêtements de travail ou de pénétration de polluant vers les effets personnels ou la peau. Les équipements de protection doivent être récupérés en tant que déchets et détruits.

## Quelles peuvent être les répercussions sur la santé des agents ?

Les effets de ces produits sur la santé peuvent être multiples (*voir encadré 1*). Certains d'entre eux peuvent apparaître à court terme, quelques minutes ou quelques heures après l'exposition.

Il s'agit alors d'intoxications aiguës, pouvant entraîner, selon les cas, des troubles :

- nerveux : vertiges, tremblements, convulsions, manque de coordination...
- digestifs : salivations importantes, nausées, vomissements, diarrhées...
- cardio-vasculaires : tachycardie...
- musculaires : contractions, crampes, paralysies...

D'autres effets peuvent se produire suite à des expositions répétées dans le temps, plusieurs mois, voire plusieurs années après la dernière exposition. On a, dans ce cas, affaire à des intoxications chroniques souvent à l'origine de cancers.

## Face aux risques physiologiques, quelles dispositions prendre ?

La prévention de ces risques passe par le respect de règles d'hygiène qu'il faudra rappeler aux agents. Interdiction absolue devra ainsi être faite sur le site du chantier, de manger, boire et fumer.

Il sera par ailleurs conseillé aux agents, avant toute intervention, de se protéger la peau du visage et des mains - en portant une attention toute particulière au cou et aux poignets - avec une crème à base de vaseline ou de glycérine, afin de faciliter le lavage à l'eau et au savon en cas de souillure. Dans ce dernier cas, il faudra proscrire l'emploi de solvants, d'essence ou de produits abrasifs.

Ce nettoyage devra s'effectuer comme suit : éliminer le maximum de produit avec du papier absorbant ou du papier journal ; dissoudre avec des produits gras (*huile de table, vaseline ou produits apparentés*) les résidus de polluant collés ; nettoyer la peau à l'eau savonneuse.

Des locaux sanitaires comportant des toilettes, des douches et des cabines de déshabillage doivent être mises à la disposition des intervenants. Ces lieux seront en permanence tenus propres. Régulièrement, des pauses devront être programmées. Les tenues portées devront être adaptées à la température ambiante et il faudra rappeler aux intervenants la nécessité de s'hydrater régulièrement (*boissons non alcoolisées*).

Il devra être interdit de faire du feu avec des éléments souillés de polluant.

En cas de chute dans le polluant, d'aspersion importante ou de griffure par des oiseaux souillés (*voir encadré 2*), il est recommandé de consulter un médecin. Il en est de même en cas de symptômes tels que maux de tête, démangeaisons ou troubles digestifs.

## Quelles sont les bonnes pratiques en matière de décontamination ?

La décontamination doit se faire à l'issue de chaque séance de travail afin de garantir la non-contamination des vêtements par les hydrocarbures. La qualité de ce nettoyage final est de la responsabilité du chef de chantier. Pour être efficace, cette décontamination comportera une chaîne de nettoyage "du plus sale au plus propre" située sur une plate-forme étanche permettant la récupération des effluents de lavage<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Sur ce sujet, voir l'Enjeux Prévention "La manutention manuelle".

<sup>5</sup> Sur ce sujet, voir l'Enjeux Prévention "La conduite d'engins".

<sup>6</sup> Pour en savoir plus sur la mise en place et le fonctionnement d'une plate-forme de décontamination, voir les fiches téléchargeables sur le site Internet [www.le-cedre.fr](http://www.le-cedre.fr)

## 2 La capture et le nettoyage des oiseaux mazoutés

Les activités de capture et de nettoyage d'oiseaux mazoutés appellent des précautions particulières.

Outre le matériel prévu lors des travaux de ramassage du polluant, il faudra doter les intervenants de lunettes de protection, efficaces en cas de projections. Il sera de plus nécessaire de les informer sur les risques liés aux griffures et coups de bec. Le nettoyage de ces oiseaux devra être effectué dans un local bien ventilé, de manière à maintenir les seuils ambiants en vapeurs d'hydrocarbures et en poussières (plumes, déjections d'oiseaux) aux niveaux les plus bas possibles.

Il est souhaitable de fournir des appareils de protection respiratoire combinant filtre anti-poussières de classe P2 et filtres respiratoires contre gaz et vapeurs d'hydrocarbures pour prévenir, entre autres, le risque d'ornithoses associé à l'inhalation de poussières de déjections d'oiseaux.

## 3 Le suivi journalier des chantiers

Le suivi journalier des chantiers sera facilité par l'utilisation d'une fiche de suivi, récapitulant les moyens humains et matériels mis en place sur les chantiers. Outil de gestion et de communication efficace, cette fiche offre une vue globale et un historique de l'emploi des moyens. C'est au chef de chantier qu'il revient de la remplir quotidiennement.

Un modèle de fiche est téléchargeable sur le site [www.le-cedre.fr](http://www.le-cedre.fr)

**Pour toute question, suggestion ou pour nous faire part de vos expériences et témoignages, contactez le service Prévention par téléphone de 8h à 18h au 02 48 48 11 63 par télécopie au 02 48 48 12 47 par mail : [prevention@dexia-ds-services.com](mailto:prevention@dexia-ds-services.com)**

Document conçu et réalisé par Dexia DS Services pour le compte de toutes les entités du groupe Dexia Sofaxis : Dexia Sofcap, Dexia Sofcah et Dexia DS Services.